

# *Faut-il interdire les portables à l'école ?*

*Vadrot Ulysse n°2150905*

*Master 1 sciences de l'éducation,  
année 2017-2018  
à l'occasion du cours Questions Vives 4PAEM011*

## Table des matières

a) La question, l'actualité .....	3
b) L'objet de la controverse .....	3
c) La chronologie de la controverse .....	4
d) et e) acteurs, pouvoir, représentation, intervention .....	6
f) Les arguments avancés .....	9
g) Approche analytique .....	10
La Fiche de Leçon .....	12
h) Sources utilisées .....	13

## a) La question, l'actualité

L'interdiction des téléphones portables à l'école est une question vive.

En effet, elle a éclaté il y a à peine quelques semaines quand le ministre de l'éducation nationale Jean Michel Blanquer annonce qu'il va interdire l'utilisation des téléphones portables au collège et lycée, comme promis dans la campagne présidentielle de Macron. On apprend aux dernières nouvelles du 10 décembre 2017 dans une interview que Mr Blanquer affirme que cette directive prendra effet à la rentrée 2018.

Les portables ne pourront être en possession des élèves en classe. Il sera au bon vouloir de chaque établissement de choisir les modalités d'application de la nouvelle loi (portables déposés avant de rentrer en classe par exemple, ou à l'entrée même de l'établissement, comme certains le font déjà).

## b) L'objet de la controverse

Evidemment, cette annonce a immédiatement créé une avalanche de réactions sur le web et dans les médias, car elle touche à notre conception de l'éducation : si les portables sont interdits dans l'établissement, c'est obligatoirement que le ministre de L'EN accuse son utilisation d'avoir des répercussions indésirables directes ou indirectes sur l'apprentissage.

Cette controverse s'inscrit d'une manière plus générale dans un courant nouveau de questionnements autour de l'arrivée des technologies informatiques à l'école. Ces objets nouveaux créent, par leur émergence extrêmement rapide, de nouveaux bouleversements inconnus jusqu'alors, pour tous les acteurs du système. La question du portable à l'école n'est qu'un exemple parmi d'autres, comme celle de l'utilisation de tablettes en classe, l'utilisation des calculatrices, des ordinateurs portables, ou plus surprenante, celle de l'arrivée du stylo bille.

L'enjeu est alors que les acteurs étant confrontés à des outils et des besoins nouveaux, l'école risque de perdre ses objectifs ou de ne pas pouvoir les atteindre. L'altération du bon fonctionnement de l'apprentissage est l'inquiétude principalement soulignée par les partisans de l'interdiction du portable.

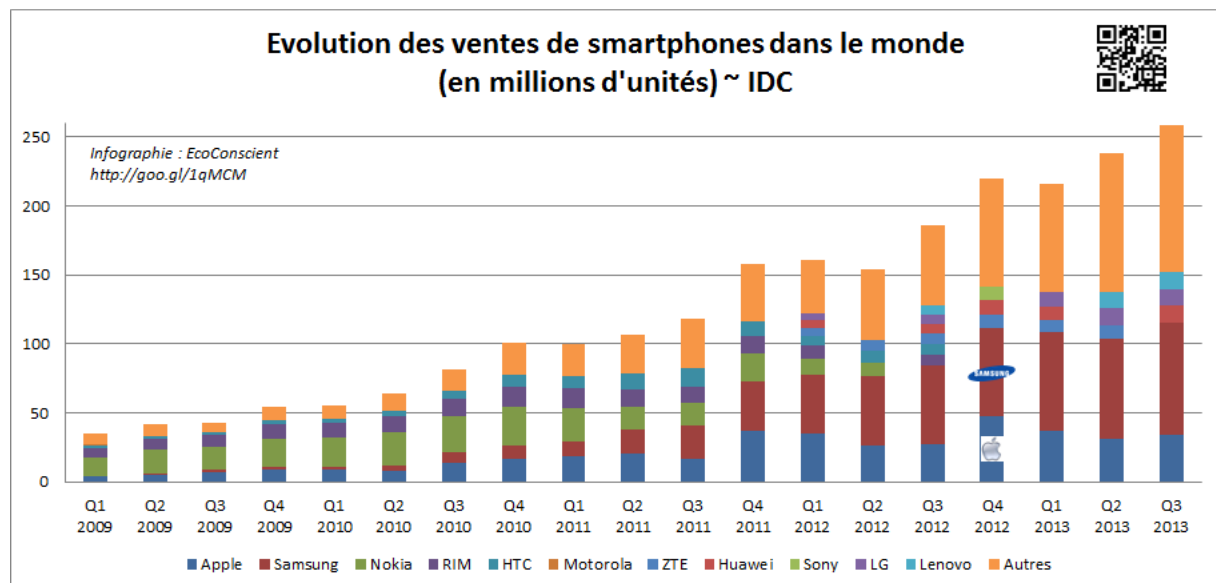
Un autre enjeu est celui de la perte des libertés personnelles : le téléphone étant considéré comme un effet personnel, voire intime, sa confiscation serait vécue comme une privation ou une atteinte à la liberté. On peut imaginer d'autres répercussions sur la vie privée : contact avec la famille, relations amicales, utilisation d'application utiles ou nécessaires à l'enfant...

L'enjeu économique est à priori lui aussi important, en sachant que la cour d'école est un lieu d'utilisation donc de promotion intense du téléphone portable. Une interdiction aurait donc certainement des répercussions sur la vente de ces technologies ?

Un dernier enjeu notable est celui de la santé, au sujet de l'exposition aux ondes électromagnétiques.

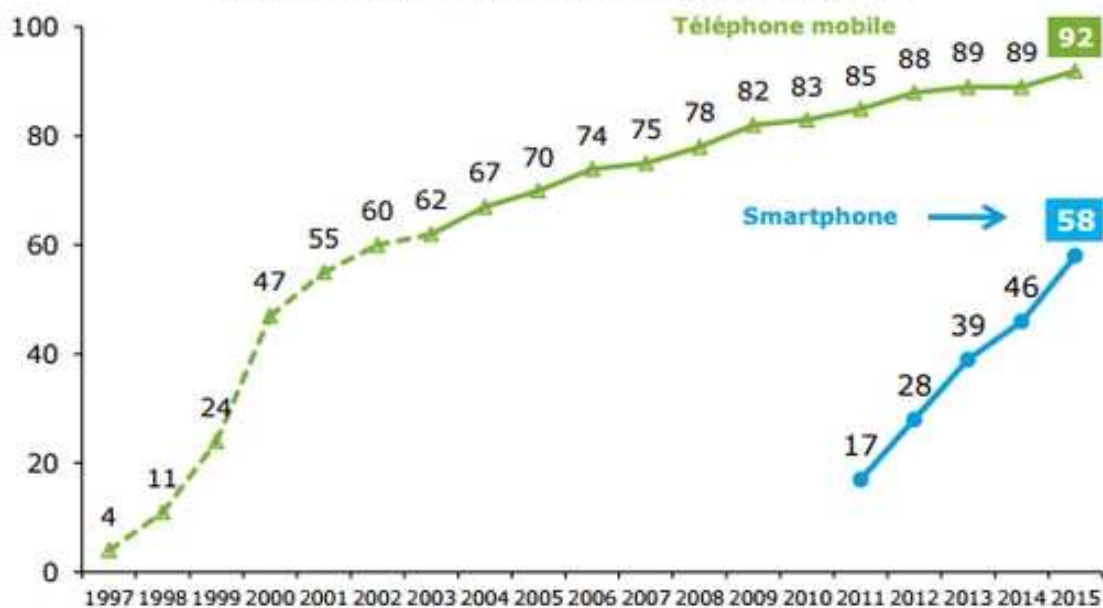
Plus loin dans ce rapport, nous parlerons en détails des arguments développés par les différents partis au sujet des enjeux de cette controverse

### c) La chronologie de la controverse



Tout d'abord, avant d'établir une chronologie de la controverse elle-même, il semble utile de remarquer que son problème, à savoir l'utilisation du téléphone fait preuve d'une évolution spectaculaire au cours de cette dernière décennie. Ce graphique de source inconnue montre en effet une hausse des ventes. A la lecture on constate que fin 2013, les ventes ont doublées par rapport à courant 2011. Malheureusement ici on ne rend pas compte de l'âge du consommateur, mais on peut penser que les répercussions sont déjà importantes dans le système éducatif, et que la question de l'utilisation à l'intérieur des établissements semble difficile à éviter à partir de 2010. En 2015, 92% des 12 ans et plus possèdent un téléphone portable, comme on peut le lire sur le graphique ci-après, de source CREDOC.

**Graphique 3 - Taux d'équipement en téléphone mobile et smartphone (en %)**  
 - Champ : ensemble de la population de 12 ans et plus, en % -



Source : CREDOC, Enquêtes sur les « Conditions de vie et les Aspirations ».

Note : la courbe en pointillés porte sur les 18 ans et plus ; à partir de 2003, la courbe porte sur les 12 ans et plus.

La chronologie de la controverse elle-même est trop courte pour être pertinente, elle n'a que quelques mois d'histoire. C'est pourquoi je me propose à construire un petit historique des objets interdits à l'école ayant provoqué des controverses :

- Jusque dans les années 80-90, le maillot de bain deux pièces était interdit dans les cours de natation aux collèges et lycées car il constituait une sorte d'atteinte à la pudeur. Le short et l'uniforme sont aussi des vêtements sujets à controverse.
- Le stylo bille était souvent interdit en classe jusqu'en 1965 alors qu'il a été inventé en 1888. Il était précédé par la plume sergent major et son encrier. L'apparition du stylo bille fut un sujet de discorde et il était question de savoir si on devait interdire son utilisation, pour des raisons de pertes de coutumes. Le stylo plume à cartouche est aujourd'hui en voie de disparition, écrasé par stylo bille.
- L'intrusion d'objets ostentatoires tels que les croix, le voile, le tchador, la kippa... ont fait l'objet de controverses qui sont encore vives aujourd'hui malgré qu'elles perdent en intensité.
- D'autres objets, comme les chewing gums les bonbons et autres nourritures n'ont été admises que tardivement, les cartables, cartes Pokémon, Diddle, tamagotchis ont fini par faire l'objet d'interdiction dans certains établissements, pour des raisons de perturbations attentionnelles, de vols récurrents et autres désagréments.

Dans l'ensemble, il est intéressant de constater le téléphone portable n'est pas le premier objet à provoquer une controverse sur son utilisation ou son interdiction, et que le système éducatif

a pour habitude de s'inquiéter de l'intrusion d'objets inconnus jusqu'alors dans son système. Notre controverse n'en est qu'une parmi d'autres.

#### d) et e) acteurs, pouvoir, représentation, intervention

Parmi les différents groupes d'acteurs, on peut considérer **les élèves** comme le groupe principal. Il est le plus directement touché, car il est à la fois le groupe qui subira l'issue de cette controverse, mais aussi le groupe qui en est l'objet. A ce jour il est difficile de connaître les modalités d'intervention de ce groupe face à cette interdiction, mais l'on peut penser qu'il ne donne lieu qu'à des brefs mouvements de contestation de faibles ampleurs. L'avis des élèves est souvent peu considéré et peu mis en avant, au regard de leur âge et de leur statut hiérarchique.

Autrement dit, les élèves sont les acteurs les plus directs, les plus observés, et les plus concernés. Ils sont représentés par leurs délégués, camarades qu'ils élisent en début d'année. Leur pouvoir est essentiellement persuasif pendant le conseil de classe, et moins fort comparé aux autres acteurs du système. Ils forment malgré tout le noyau de cette controverse.

**Les équipes pédagogiques et éducatives** semblent former un second groupe d'acteurs. En effet, les enseignants, la direction, les CPE, les surveillants, les documentalistes, les AVS, etc. sont des individus en contact plus ou moins direct avec les élèves. Leur position hiérarchique supérieure à l'élève implique qu'ils aient le pouvoir de faire appliquer l'interdiction.

On peut noter que ce groupe d'acteur est susceptible d'être lui-même utilisateur du portable, mais actuellement la privation semble n'être prévue que pour les élèves. En tant que membres de l'éducation nationale, ils peuvent aménager des décisions à l'échelle de la classe, de la cour, ou de l'établissement mais sont soumis à des directives qu'ils sont censés adopter. Ils sont représentés par leurs syndicats (syndicats enseignants, SNUDI FO, SNCEEL etc). Pour résumer, ce groupe est donc un ensemble complexe, hiérarchisé et syndiqué, étant à la fois agent, acteur et spectateur. Le syndicat d'enseignants SNES indique être dubitatifs sur l'interdiction du portable dans la cour de récréation.

**Les parents d'élèves** peuvent être considérés comme un groupe d'acteurs à part entière, car ils sont concernés par le devenir scolaire de leur enfant, et sont tenus de s'informer du règlement intérieur de l'établissement, tout en ayant un poids important dans l'opinion publique. Ils possèdent leurs propres syndicats, comme la FCPE et la PEEP, qui font monter et descendre des informations et des suggestions aux ministères et gouvernements, en prenant position pour ou contre leurs directives. Ce groupe d'acteur est animé par des opinions contradictoires au sujet de la controverse, donc spectateur comme nous pouvons le penser mais aussi précisément acteur, car il est en contact direct avec l'élève après sa journée au collège, et constitue son éducateur et son garant.

Il serait pertinent d'élargir cette réflexion à la famille plutôt qu'aux parents uniquement. En effet la mère et le père ne sont pas les seuls éducateurs de l'adolescent. Un oncle, une tante ou une grande sœur par exemple peuvent aussi jouer leur rôle dans l'utilisation, l'achat ou la

gestion de ce smartphone. Le groupe des parents d'élèves constitue alors, au même titre que les équipes éducatives, un groupe d'acteurs puissant, syndiqué, influant, proche de l'établissement et de l'enfant.

Les autres groupes d'acteurs sont des groupes éloignés en termes de proximité avec l'établissement.

On peut citer parmi eux le groupe **politico-médiatique** formé d'individus politiques donnant leurs avis sur les décisions prises par le gouvernement en place. Ils peuvent soutenir ou dénoncer une décision ou une femme/homme politique prenant des décisions. En général, les accusations sont portées au ministre de l'Education Nationale, actuellement Mr Blanquer.

Les femmes et hommes politiques interviennent dans les décisions, en étant plus ou moins concernés ou visés, séparés entre la gauche et la droite, ou leurs partis respectifs, ou leurs valeurs respectives, ou leurs conceptions respectives de l'éducation. Ces individus occupent une place très importante dans la controverse car ce sont les acteurs de l'opinion elle-même dans le sens où leur parole peut modifier, persuader, guider l'électorat. Ils disposent (ou parfois sont privés) d'une diffusion médiatique de leurs opinions. Cette diffusion médiatique est souvent accusée d'être inégale et déloyale face à des individus qui disposeraient de moyens financiers moindres pour se faire entendre, sachant que les médias peuvent être achetés par les groupes politiques, ce qui d'ailleurs fait l'objet d'une réflexion autour du temps de parole pendant les élections. Ce lien étroit entre les politiciens et les médias est la raison pour laquelle le **terme politico-médiatique** semble pertinent.

On peut aussi considérer que **les médias** (journalistes, présentateurs, chroniqueurs etc.) forment un groupe d'acteurs à part entière, car leur métier est de diffuser l'information, la rendre accessible, visible et de lui faire prendre forme (journal télévisé, enquête spéciale, débat, interview etc.) Les médias peuvent avoir recours à la justice, dans le droit ou le devoir, pour des cas de diffamation par exemple, ou des droits d'expression, souvent revendiqués. Ils sont syndiqués eux aussi (la CFTC par exemple).

Ils ont joué pour beaucoup dans la diffusion de la controverse des portables au collège. Ce groupe serait alors caractérisé par son aspect informationnel, alors que **le groupe politique** des acteurs serait plutôt caractérisé par son aspect décisionnel, idéologique, hiérarchisé, et extrêmement hétérogène.

Un autre grand groupe d'acteurs est le **groupe scientifique**, qui produit un savoir sur la question de l'éducation. Philosophes, thérapeutes, et autres spécialistes du fonctionnement humain tentent de donner leur avis compte tenu de leurs recherches ou de leurs études. On peut penser en particulier aux études sur le système motivationnel et attentionnel, en psychologie cognitive et neuro-développementale.

Un autre aspect susceptible de créer des réactions de la part du pôle scientifique est celui de la physique ondulatoire et des effets du rayonnement électromagnétique sur la santé. Les biologistes, chimistes, et physiciens sont alors concernés et donnent leurs recommandations quant à l'utilisation du téléphone. Ce groupe est donc caractérisé par une action d'influence, d'alerte, et d'éveil envers la population. Il communique par le biais des médias, ou moyens plus directs.

Enfin, on relève la présence d'un groupe d'acteurs qu'on appellera **pôle économique**. Ce groupe plus vague représente tout individu étant plus ou moins concerné par le commerce de smartphones. On sait que les téléphones occupent une place énorme dans le marché des technologies informatiques mais plus largement dans l'économie du pays. Les décisions concernant l'utilisation du téléphone à l'école ne peuvent être sans conséquences sur le volume des ventes. La publicité, relayée par les médias influence les consommateurs, qui sont en partie des adolescents. C'est pourquoi le pôle économique, aussi diversifié qu'il est, est concerné de plein fouet par la controverse. Ce groupe hétérogène n'est pas directement représenté syndicalement mais est régi par des droits et des devoirs. Il influence aussi les familles, et d'une façon moindre le pôle scientifique et le groupe éducatif et pédagogique.

Il est à noter si l'on opte pour une vision systémique que le pôle économique est constitué d'acteurs (des commerçants de smartphones par exemple) eux-mêmes pères et mères d'enfants scolarisés, eux-mêmes consommateurs. Les sujets appartiennent alors à plusieurs groupes à la fois, et ont des actions et statuts différents dans chaque groupe qu'ils constituent. On soulève là une question clef de toute réflexion autour de n'importe quelle controverse : le sujet est à la fois acteur et spectateur, se confond dans l'action et la décision, ou dans la décision et la réalisation.

Une telle problématique ne peut se concevoir que dans l'idée que les acteurs entretiennent des interactions complexes au sein d'un véritable système et que le portable est une innovation technologique résultante de ce réseau d'acteurs et de son histoire. Le portable devient alors acteur en lui-même, bien qu'il ne soit pas humain, et doit son existence au fait qu'il intéresse un grand nombre d'acteurs. C'est précisément **la théorie des acteurs réseaux** (Akrich et al 1988).



## f) Les arguments avancés

- Le groupe des élèves est très hétérogène quant aux arguments et avis utilisés. Il est particulièrement intéressant de constater qu'aucun journal ou presque n'a su récolter l'opinion des élèves alors qu'ils sont les plus concernés. On peut tout de même entendre que le portable a su rétablir un lien social véritable entre les élèves : « avant je ne faisais que regarder mon portable alors que j'étais tout près de mon ami, il me l'a d'ailleurs reproché plusieurs fois. Aujourd'hui nous pouvons nous regarder dans les yeux et discuter sans que notre conversation soit interrompue » raconte un élève de 3ème (un proche que j'ai pu interviewer) l'argument utilisé ici est donc plutôt favorable à l'interdiction, et met en jeu une réflexion sur l'impact du portable sur la **qualité du lien social** et la **concentration**.

On peut aussi entendre des commentaires du type « j'ai envie de discuter avec ma camarade qui est dans un autre établissement » ou encore « on peut plus prendre de selfies ou s'amuser avec nos téléphones » « c'était aussi pour moi un moyen de regarder l'heure, de contacter mes parents pour qu'ils viennent me chercher... » Ces arguments sont des constatations à l'endroit de la **privation d'un outil** utile à la communication, ou à l'information, mais aussi au jeu. Ce sont donc des arguments contre l'interdiction.

D'autres élèves disent que les portables sont un outil contre l'**ennui** ainsi que pour palier à l'**isolement**, quand ils se retrouvent seuls et qu'ils n'ont pas de copines/copains Ici l'isolement n'est pas vécu comme conséquence mais comme une cause de l'utilisation du portable.

- Le groupe de l'équipe pédagogique et éducative utilise généralement des arguments de type empiriques et éducatifs, c'est-à-dire liés à leur expérience sur le terrain, la **faisabilité** d'une telle organisation, et sur le **sens de l'éducation**. C'est un autre régime de vérité que celui des élèves. En effet les élèves ont tendance à argumenter en énonçant une privation ou un mieux, alors que les équipes argumentent en énonçant des principes et des phénomènes d'éducation. On entend par exemple : « Depuis cette interdiction, ils n'écoutent plus de musique et ont retrouvé le plaisir de **jouer ensemble**, assure Marie-Thérèse Dugenet. Nous avons ouvert un atelier de jeux de société à l'heure du déjeuner et nous sommes obligés de refuser des élèves, faute de place. » ce qui est un argument pour, qui met en avant l'importance du **lien social**. « Les professeurs ne vont pas se transformer en police du portable alors qu'ils n'ont déjà pas le temps suffisant pour mener à bien l'apprentissage. » « On ferme les yeux, c'est certain, parce qu'on ne peut pas lutter, on ferait le gendarme tout le temps » « Ça nous paraît extrêmement compliqué. Est-ce qu'on doit transformer un collège en consigne géante ? » il s'agit ici d'un problème de faisabilité, et de crédibilité. Cet argument semble être utilisé contre l'interdiction. Antoine Renier, professeur de physique chimie encourage très souvent ses élèves à chercher un résultat sur leur téléphone. « C'est très positif, l'élève devient acteur de la construction du savoir, il apprend à trier les informations... Un élève se souviendra d'autant mieux des difficultés qu'il a rencontrées qu'il les aura surmontées lui-même. » on trouve ici l'argument de la privation d'un outil **potentiellement pédagogique**.
- Le groupe des parents d'élèves semble utiliser les mêmes arguments que les équipes éducatives, avec en général le regret de ne pas pouvoir contacter leur enfant sur leur portable. On entend aussi que l'interdiction a la **vertu** de rendre l'enfant plus sociable et moins addict au portable à la maison, sans compter qu'il permet aux parents de ne pas

s'inquiéter sur le danger de la **pornographie**, du harcèlement sexuel, de la pédophilie, ou autre risque pouvant toucher leurs enfants quand ils sont devant leurs écrans sans surveillance. Ces dangers ont tendance à attiser les émotions dans cette controverse, la rendant virulente.

Nous sommes donc en présence d'arguments de type éducatifs et **familiaux**, ainsi que **préventifs**, mais surtout **terriblement affectifs**.

- Le groupe scientifique est intéressant car il ne parle en général qu'à un seul régime de vérité : le régime de vérités scientifiques. Ces études sont ensuite **récupérées** et utilisées par les médias ou les politiciens pour **convaincre** ou légitimer. L'argument scientifique est un argument très influent. Par exemple, la chaîne RTL INFO indique que selon une étude universitaire britannique, la privatisation du téléphone portable engendre une hausse de 6,4% de rendement. L'impact serait encore plus important sur des élèves moins bons 16% mais serait sans impact sur des élèves ayant déjà de très bonnes notes. C'est un argument scientifique qui place le rendement au centre des priorités, c'est-à-dire que le score et la note. En général il existe de multiples études susceptibles de **satisfaire le positionnement** de chacun des partis de la controverse. Par exemple, on trouve des journaux résumant des études qui n'avancent pas de contre-indication pour la santé, et d'autres qui font le lien entre le cancer du cerveau et les ondes de nos téléphones.

## g) Approche analytique

Le phénomène qui est intéressant ici est donc la manière dont les différents acteurs **utilisent l'information scientifique** plus que ce que dit l'information elle-même. Aussi il est intéressant de savoir de quelle nature est l'argument que l'information scientifique **légitime** : est-il de nature à mettre en valeur le bien-être de l'élève, le rendement de l'établissement en terme de notes, la popularité de l'établissement, à protéger l'opinion des parents plutôt que celle de l'équipe éducative ou inversement, ou simplement à protéger le cerveau de l'enfant des ondes électromagnétiques, ou une association de ces effets ?

L'étude analytique du discours des intervenants permet de répondre à cette question. Ainsi, chaque acteur utilise un certain régime de vérité, et une certaine nature de légitimation à différents endroits de ses inquiétudes, en fonction de ses valeurs.

Dans une étude analytique, on s'accorde à dire qu'il y a deux niveaux d'informations dans un discours : **l'information explicite**, aussi appelé contenu explicite, et **l'information implicite**, aussi appelée contenu latent. Elles informent toutes deux sur la **conception** que peut avoir l'individu qui parle de l'éducation, de la technologie, de la punition, de la loi, de la liberté, de la motivation, du risque, de la protection, du divertissement, du rôle de l'école, ou toute autre inquiétude qu'éveille directement ou indirectement notre controverse.

Le contenu explicite est la forme officielle la plus visible et évidente de l'information, elle est claire, et se révèle à la première lecture, alors que le contenu implicite est accessible par déduction, grâce à une analyse logique sur la construction de la phrase, par des indices symboliques ou sémiologiques qui trahissent ou révèlent un sens second du discours,

renseignant sur les motivations, les conceptions ou les intentions du conteur. Ce principe est valable dans plusieurs domaines des sciences humaines, comme la psychanalyse, l'anthropologie, l'éducation, la PNL, ou encore la publicité. Parfois, la forme du discours nous renseigne alors sur le fond des pensées.

« La forme c'est le fond qui remonte à la surface » (Victor Hugo)

« On ne se pose de questions que là où on a déjà la réponse » (Jacques Lacan)

Pour illustrer mes propos et montrer comment la pratique analytique peut s'opérer dans le cas de l'étude d'une controverse, je me propose de relever quelques exemples :

« Faut-il interdire les portables au collège ? Réponse OUI, Cela peut prendre des modalités diverses, parfois vous pouvez avoir besoin du téléphone pour des usages pédagogiques, pour des situations d'urgence donc il faut qu'il soit en quelques sortes confiné, ce qui d'ailleurs au passage existe déjà, il y a des collègues qui réussissent à le faire donc pour tous ceux qui disent que c'est impossible... » (Blanquer)

Dans cette phrase, il y a d'abord un contenu explicite, celui du fait qu'il répond à une question par oui, qu'il indique que le portable peut être utile dans plusieurs cas, qu'il faudra aussi le confiner, et qu'il existe des collègues qui le font déjà. Le contenu implicite est caché dans le fait qu'il ait choisi le terme **faut-il**, qui renseigne déjà sur le fait qu'il pense que la question doit se poser en terme de **nécessité**, alors qu'il aurait pu la poser en terme de possibilité, ou de préférable par exemple. Aussi, la remarque qui consiste à dire que ces formes de décisions existent déjà implique que désormais ceux qui ne le feraient pas seraient ridicules ou dépassés, c'est une forme de preuve sociale, ou d'appel au conformisme. On tente ici de **légitimer** la décision. Aussi le terme de réussite est un **choix idéologique**, il aurait pu utiliser le terme de satisfaction, ou d'accomplissement, ou de victoire par exemple.

« Des parents inquiets? Du grand n'importe quoi, vous faisiez quoi il y a 15 ans sans portable? Il faut mettre un brouilleur et quand on prend un élève avec leur portable dans l'école y compris dans la cours, la loi devrait prévoir de prendre le téléphone et le vendre dans un encan. » (Mike26) Ici le contenu implicite est fort, Mike nous appelle à faire une déduction, en se rappelant l'époque où le portable n'existait pas, ce qui pour lui constitue une preuve que les enfants pourront s'en passer. C'est encore **une légitimation** de l'interdiction. Mike nous invite aussi à utiliser une méthode répressive, c'est un **positionnement idéologique**. Il nous invite enfin à considérer les bienfaits **de la loi et de la surveillance** dont elle devrait faire preuve. Cela implique que quelqu'un de supérieur doit déterminer ce qui est **bon ou mauvais** pour l'enfant. C'est donc un positionnement globalement autoritariste, paternaliste, répressif et anti-laxiste. A travers le discours de Mike, on constate sans aucun doute **une colère** et une impression de **détenir la solution**. L'idéologie de Mike s'oppose à la conception libertaire, positiviste et permissive de l'éducation, mais aussi à toutes les conceptions horizontales de la hiérarchie. Ce discours recueilli sur YouTube comme commentaire à une vidéo n'est pas rare, et indique bien à quel point notre controverse est un sujet sensible, avec des valeurs extrêmes et divergentes et renvoie à des représentations très diverses de l'école et de l'éducation.

## La Fiche de Leçon

Je me propose d'élaborer une fiche de leçon que j'utiliserai si j'étais enseignant dans un lycée comme professeur de philosophie en terminale. Ce serait au sujet de notre controverse sur les portables.

Je choisirai nécessairement de consacrer les deux heures à ce travail, en commençant par disposer tables et chaises en U dans la classe pour favoriser la communication et éviter le cours magistral en préférant un cours en forme de séminaire/débat. Il est en effet important de donner à l'élève la sensation que sa parole compte autant que celle des autres. L'implication de l'élève dans le discours même de l'apprentissage est un élément clef de l'apprentissage et de l'estime de soi. Ensuite, j'attendrais l'arrivée des élèves en préparant une phrase d'accroche, la plus évoquante possible :

« On va interdire les téléphones dans l'établissement, Que pensez-vous ? » en faisant cela, j'espère donner envie aux élèves de donner des arguments pour ou contre, et provoquer un débat entre eux, en ajoutant de temps en temps une réflexion « pourquoi dites-vous cela » « êtes-vous sûrs de ce que vous dites » « pensez-vous que le téléphone est seulement un outil de communication ? » Je noterai les arguments des différents partis.

Ensuite, je proposerai aux élèves une analyse de chacun de leurs arguments, en décrivant à quel niveau idéologique chacun se situe, quel contenu il implique ou signifie, et de quel régime de vérité il appartient. Chaque intervenant pourra alors réfléchir sur le contenu implicite et explicite de son argument, ainsi que sur son positionnement et ses valeurs, en conservant bien sûr une neutralité maximale de ma part, tout cela dans l'idée qu'il est important de se connaître soi-même, et d'affûter son discours. Il peut aussi être intéressant de rassembler entre eux les arguments qui se ressemblent ou qui sont de même nature.

Dans un second temps, je proposerai de faire découvrir l'analyse systémique, la théorie de l'acteur réseau, de renvoyer à des principes simples de PNL et de sémiologie, en distinguant le contenu implicite du contenu explicite, mais aussi des phénomènes humains rencontrés dans les controverses, tels que le principe de récursivité, les biais du raisonnement humain (biais de représentativité, biais de sélection confirmation...etc) qui sont pertinents à l'analyse des positionnements des différents acteurs de la controverse, mais encore, la distinction entre le régime scientifique et le régime de la croyance, la distinction entre les événements personnels et les événements statistiques et leur crédibilité. De simples explications et définitions sont intéressantes à employer car les élèves sont dans leurs premières années de philosophie, et ont besoin d'exemples concrets et de définitions parlantes.

Enfin, dans une dernière partie, je tenterai de définir et de décrire les caractéristiques d'une question vive, les critères qu'elle doit présenter pour en faire partie, les caractéristiques de sa naissance et celles de sa mort.

Ce cours de deux heures doit se dérouler dans l'idée que le débat est un moment de réflexion pour l'élève, mais aussi un moment où il peut prendre plaisir à s'exprimer, quand on sait que pour certains ce sera une première fois, il faudra que tout le monde fasse preuve de patience et d'attention. La deuxième partie, celle de l'analyse a pour objectif d'éclaircir et rendre lucide l'individu sur les phénomènes humains qui l'animent et de pouvoir les décrire avec précision.

« Les sciences humaines permettent de penser pour mieux vivre et mieux vivre ses pensées »  
(France Inter)

## h) Sources utilisées

Sites internet :

- ➔ Interview dans un collège  
<https://www.youtube.com/watch?v=iN3JqfseIDo>
  
- ➔ La controverse sur europe1  
<http://www.europe1.fr/societe/faut-il-interdire-le-telephone-portable-a-lecole-2992532>
  
- ➔ <http://www.supagro.fr/ress-pepites/ProcessusInnovation/co/grain03.html>
  
- ➔ relatif aux ondes électromagnétiques :  
<https://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20131015.OBS1205/danger-des-ondes-un-rapport-plus-alarmiste-qu-il-n-y-parait.html>
  
- ➔ ce que dit officiellement le gouvernement sur la loi :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21316>
  
- ➔ Cours

